



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

### 1. LA RÉSERVATION :

Toute réservation doit être accompagnée du contrat de réservation à remplir en ligne sur notre site Internet : [Contrat de réservation](#), ou par papier à renvoyer à notre adresse Camping Orée de l'Océan - Rue du Capitaine de Mazenod – 85220 LANDEVIEILLE.

La demande de réservation doit être accompagnée d'un acompte d'un montant de 30% du coût de location + les frais de dossier + la garantie annulation facultative, non remboursable. Le solde du séjour doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping. L'acompte sera déduit du solde du séjour. Le solde du séjour reste dû en totalité au camping en cas d'annulation du séjour.

La location est nominative et personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers. Le signataire du contrat de réservation doit être majeur, il sera alors responsable du matériel confié.

La décision d'accepter la réservation dépend du camping uniquement, cet accord peut être annulé à tout moment en cas de non-respect du règlement intérieur du camping. Et sans aucun remboursement possible.

Les locatifs sont loués et assurés pour un nombre de personnes déterminé. OBLIGATION DE DÉCLARER LES NOMS ET ÂGES DES PARTICIPANTS AU SÉJOUR. Toute déclaration inexacte sur le bulletin de réservation, notamment le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

Aucune réduction ni remboursement ne sera consenti dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

Pour toutes réservations passées moins de 21 jours avant l'arrivée et pour les courts séjours (1 à 5 nuits) : l'intégralité du montant du séjour sera exigée. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date de signature du contrat.

**EMPLACEMENT** Les emplacements des mobil home sont attribués en fonction de l'optimisation de nos plannings (automatiquement généré par notre logiciel de réservation) et évoluent au fil de la saison. L'emplacement de votre mobil home n'est définitif que le jour de votre arrivée sur le camping.

Emplacement : dimension tente et caravane il est vivement conseillé d'indiquer les dimensions de votre tente ou caravane le camping ne sera pas tenu responsable des modifications de dimensions entre la date de réservation et l'arrivée sur le camping et de l'impossibilité de s'installer sur place si la taille du matériel n'a pas été renseignée.

### 2. ARRIVEES/DEPARTS :

En haute saison : Pour les emplacements, les arrivées se font à partir de 15h30 et le départ avant 12h.

Pour les locations, les arrivées se font entre 15h30 et 19h00

En cas d'arrivée tardive, veuillez nous prévenir : en l'absence de message, l'emplacement devient vacant 24h après le date d'arrivée mentionnée au contrat.

Les départs sont possibles dès 7 heures et impérativement avant 10h sur rendez-vous selon les disponibilités du camping.

En hors saison : veuillez nous aviser de votre heure approximative d'arrivée. Pour le départ, veuillez nous laisser les clés du mobil home à l'accueil avant 12h00.

### LA CAUTION

Son montant est de 300€. Ce dépôt de caution constitue notre garantie pour le respect de l'installation locative qui vous est confiée, l'état de propreté dans lequel vous nous rendrez le logement à votre départ, le respect de la consigne de ne pas fumer à l'intérieur des locations, le respect du règlement intérieur : nuisances sonores notamment. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité et pourra être encaissée pour faire face aux frais de remises en état de la location au besoin. Le nettoyage de fin de séjour est à la charge du locataire : ce ménage implique de jeter les alèses papier fournies à votre arrivée et de mettre les protections de lit, essuyer le mobilier ; secouer coussins et matelas pour enlever le sable, nettoyer micro-onde, plaques de gaz,

cafetière, réfrigérateur (le dégivrer la veille de votre départ si besoin), laisser la vaisselle propre et rangée, nettoyer entièrement la salle de bain (lavabo, douche et WC), balayer et nettoyer le sol, laisser le mobilier de jardin propre et ordonné, déposer vos sacs poubelles au local prévu à cet effet. et de laisser les abords du mobil home propre. A votre départ si ces consignes ne sont pas respectées, le cout du forfait ménage vous sera demandé (100€). Après votre départ, les membres de notre équipe de nettoyage vérifieront le bon état général et le bon état de propreté de la location et donneront leur accord quant à la destruction de votre caution (chèque ou n° de carte bancaire). Votre chèque de caution pourra vous être retourné par la poste, dans ce cas-là merci de nous fournir une enveloppe timbrée.

**Insectes** : Avant sa mise en location, il a été procédé au nettoyage régulier de l'hébergement locatif. Durant le séjour, ce sont les clients qui sont en charge de cet entretien. Si malgré les efforts et l'entretien régulier de l'hébergement, le locataire constate la présence d'insectes indésirables (du type araignées ou fourmis), il lui appartient, soit de faire le nécessaire, soit de prévenir le camping afin que celui-ci fasse le nécessaire. Si malgré les efforts de l'exploitant, le problème n'est pas totalement solutionné, et cela compte tenu notamment de la configuration des lieux, l'exploitant décline toute responsabilité et il appartiendra au locataire de faire utilisation, le cas échéant, de certains répulsifs, par exemple pour éloigner moustiques, punaises...

### 3. ETAT DES LIEUX

En haute saison : A l'arrivée sur le camping l'état des lieux est réalisé par le client. Tout problème lié à l'hébergement (objet manquant, casse, propreté) doit être signalé par écrit et déposé à l'accueil dans la journée. Après l'état des lieux du départ, réalisé par le personnel du camping et sans problème constaté, les cautions vous seront restituées.

En basse saison : A l'arrivée sur le camping l'état des lieux est réalisé par le client. Tout problème lié à l'hébergement (objet manquant, casse, propreté) doit être signalé par écrit et déposé à l'accueil dans la journée. Après votre départ, les membres de notre équipe de nettoyage vérifieront le bon état général et le bon état de propreté de la location et donneront leur accord quant à la destruction de votre caution (chèque ou n° de carte bancaire) un email de confirmation vous sera envoyé. Votre chèque de caution pourra vous être retourné par la poste, dans ce cas-là merci de nous fournir une enveloppe timbrée.

### 4. CONDITION D'ANNULATION :

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation du séjour ou en cas de non présentation et la totalité du séjour reste dû. Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance annulation pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 3% du cout du séjour (hors frais de réservation et taxe de séjour) avec un forfait minimum de 20€. Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur [campez couvert](#) ou sur le site internet du camping [assurance annulation](#).

**6-TAXE DE SEJOUR** : Les taxes de séjour instituées par la Municipalité ne sont pas incluses dans nos tarifs. Elles sont perçues par personne de plus de 18 ans et par jour, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre. **MEDIATION** de la consommation : Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) Saisine par mail : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr) Saisine par voie postale : 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS Tél : 01 49 70 15 93

## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Chaque locataire s'engage à lire et à respecter le règlement intérieur qui est affiché à l'entrée du camping.

### 5. COORDONNÉES

Vous autorisez le camping à garder vos coordonnées pour vous envoyer des informations commerciales. En cas de refus, il suffit de nous en informer par courrier

### 6. DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez sans contrepartie le camping Orée de l'Océan à utiliser photos et vidéos de vous et de tous les participants à ce séjour, pour des besoins publicitaires du camping (brochure, internet...), sans limitation de durée. Dans le cas contraire, merci de remplir l'attestation suivant :  
Je soussigné (e)....., n'autorise pas le camping, à faire reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants apparaissent à ce contrat, pour ses besoins publicitaires.  
Signature :

### 7. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du camping L'OREE DE L'OCEAN ne pourra être engagée en cas de : > vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour > panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations > dommage causés ou subis par les véhicules des résidents et circulant dans l'enceinte du camping. Le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par une assurance, une attestation pourra être demandée à l'arrivée. Il vous est rappelé que la baignade dans la piscine du camping reste sous l'entière responsabilité des parents ou des tuteurs. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui des Sables d'Olonne.

## VIE INTERIEURE :

Le port du bracelet est obligatoire.

Piscines : Non surveillées, les enfants restent sous la surveillance de leurs parents. En raison des règles d'hygiène strictes imposées par l'ARS, les shorts de bain ne sont pas autorisés dans les bassins. Pour respecter cet endroit et la qualité de l'eau, il est interdit d'y pénétrer avec des chaussures, de la nourriture, des ballons, des matelas pneumatiques, des radios et des cigarettes

Aires de jeux enfants : Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Télévision : le camping n'est pas responsable de la perturbation sur la réception des chaînes de télévision.

Animaux : Votre animal domestique est accepté tenu en laisse en permanence, jamais seul ni dans le locatif, ni sur l'emplacement et sur présentation du carnet de vaccination à jour. Le tatouage est obligatoire. Sont strictement interdits les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Les besoins doivent être faits en dehors du camping et les accidents devront être ramassés. Pour des raisons évidentes d'hygiène, ils ne sont pas admis dans les chambres des locatifs.

Propreté : Toute l'équipe restant vigilante en matière d'hygiène pour votre bien être ainsi que l'esthétisme du camping et de ses équipements : veuillez respecter la propreté, l'hygiène et l'aspect du camp. Les parents doivent garder leurs enfants sous leur surveillance, les accompagner et les aider aux toilettes, aux douches et éviter qu'ils y jouent. Ils ne doivent jamais être seuls, en particulier aux piscines, aux sanitaires et aux aires de jeux. Les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés sur le sol mais dans les bacs prévus à cet effet.

Poubelles : Déposez vos sacs poubelles dans le local à l'entrée du camping et n'oubliez pas le tri sélectif, déposez vos bouteilles de verres, emballages et revues dans les containers prévus à cet effet.

Sécurité : Seuls les barbecues au gaz sont acceptés Possibilité de location de barbecue à gaz à la réception. (Barbecue charbon et électrique interdit)

Silence : Le silence doit être total entre minuit et 7h en juillet/aout. La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23h30 et 8h (les barrières d'accès sont fermées entre ces horaires). En juillet et août, le camping est surveillé la nuit. Un système de vidéo surveillance est installé à l'entrée du camping et dans le camping En cas de bruit ou nuisance, les responsables seront expulsés sans remboursement.

Visiteurs : Ils sont les bienvenus sous la responsabilité de leurs hôtes, ils sont priés de se présenter à l'accueil et d'acquiescer, si nécessaire, la redevance prévue et de porter un bracelet visiteur. Dans tous les cas, leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un agréable souvenir.  
À bientôt